Image not found or type unknown

Changement de dirigeant et changement de nom d'entreprise

Par **bidip**, le **18/10/2010** à **21:45**

Bonjour,rnJe voudrais savoir comment doit procéder l'employeur actuel vis à vis de mon contrat de travail et ce que le futur employeur doit faire vis à vis de mon employeur actuel ? Reprise de certains salariés ???rnje suis en CDI depuis 2 ans je suis dans une entreprise de bâtiment de peinture mon chef de chantier veut créer une entreprise avec une partie des salariés de l'entreprise actuelle il veut sous traiter un client de l'entreprise actuelle mais le client a signé les bons de commande avec l'entreprise actuellernje veut savoir si mon employeur actuel doit me licencier pour être réembaucher par mon nouvel employeur car mon contrat de travail me lie avec mon employeur actuel et je ne veux pas perdre mes avantages mon ancienneté l'acquisition de ma mutuelle collective de l'entreprise probtp et mes congés payés acquis pouvez-vous me dire ce qui vous paraît légal rnMerci par avance pour votre compréhensionrnCordialement

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés